

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC Vintage SAE 40

UFI: 8P71-SKNJ-F00H-TPSY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Huile moteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH
Rue: Langgewann 101
Lieu: D-67547 Worms
Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com
Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 2 de 17

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68442-22-8	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (2-éthylhexyle et d'isobutyle), sels de zinc			1 - < 2,5 %
	270-478-5		01-2119948548-22	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411			
68584-23-6	acide benzénosulfonique, dérivés alkylés en C10-16, sels de calcium			0,3 - < 1 %
	271-529-4		01-2119492627-25	
	Skin Sens. 1B; H317			
61789-86-4	Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium			0,1 - < 0,3 %
	263-093-9		01-2119488992-18	
	Skin Sens. 1B; H317			
70024-69-0	cide benzénosulfonique, dérivés mono-alkylés en C16-24, sels de calcium			0,1 - < 0,3 %
	274-263-7		01-2119492616-28	
	Skin Sens. 1B; H317			
68411-46-1	N-phénylbenzénamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène			0,1 - < 0,3 %
	270-128-1		01-2119491299-23	
	Repr. 2; H361f			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68442-22-8	270-478-5	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (2-éthylhexyle et d'isobutyle), sels de zinc	1 - < 2,5 %
	dermique: DL50 = > 2002 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 - < 5000 mg/kg		
68584-23-6	271-529-4	acide benzénosulfonique, dérivés alkylés en C10-16, sels de calcium	0,3 - < 1 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
61789-86-4	263-093-9	Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium	0,1 - < 0,3 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
70024-69-0	274-263-7	cide benzénosulfonique, dérivés mono-alkylés en C16-24, sels de calcium	0,1 - < 0,3 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
68411-46-1	270-128-1	N-phénylbenzénamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène	0,1 - < 0,3 %
	par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 3 de 17

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Non inflammable.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂),
Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 4 de 17

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

température maximale de process: 100 °C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

température maximale de stockage: 80 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile moteur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
-	Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs)	-	150		VME (8 h)	
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
		-	1500		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 5 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
68442-22-8	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (2-éthylhexyle et d'isobutyle), sels de zinc		
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,98 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,71 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,24 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,05 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11,4 mg/kg p.c./jour
68584-23-6	acide benzénosulfonique, dérivés alkylés en C10-16, sels de calcium		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
61789-86-4	Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
70024-69-0	cide benzénosulfonique, dérivés mono-alkylés en C16-24, sels de calcium		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
68411-46-1	N-phénylbenzénamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 6 de 17

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,31 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,44 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,08 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,22 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,05 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 7 de 17

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
68442-22-8	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (2-éthylhexyle et d'isobutyle), sels de zinc	
	Eau douce	0,004 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,045 mg/l
	Eau de mer	0,0046 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,045 mg/kg
	Sédiment marin	0,005 mg/kg
	Intoxication secondaire	10,67 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	0,007 mg/kg
68584-23-6	acide benzénosulfonique, dérivés alkylés en C10-16, sels de calcium	
	Eau douce	1 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	226000000 mg/kg
	Sédiment marin	226000000 mg/kg
	Intoxication secondaire	16,667 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sol	271000000 mg/kg
61789-86-4	Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium	
	Eau douce	1 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	226000000 mg/kg
	Sédiment marin	226000000 mg/kg
	Intoxication secondaire	16,667 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sol	271000000 mg/kg
70024-69-0	cide benzénosulfonique, dérivés mono-alkylés en C16-24, sels de calcium	
	Eau douce	1 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	226000000 mg/kg
	Sédiment marin	226000000 mg/kg
	Intoxication secondaire	16,667 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sol	271000000 mg/kg
68411-46-1	N-phénylbenzénamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène	
	Eau douce	0,034 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,51 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 8 de 17

Sédiment d'eau douce	0,446 mg/kg
Sédiment marin	0,045 mg/kg
Intoxication secondaire	0,833 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	17,6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	marron
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Difficilement combustible.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	>200 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 9 de 17

Viscosité cinématique: (à 100 °C)	~ 14,3 mm²/s
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 15 °C):	~ 0,887 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 10 de 17

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68442-22-8	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (2-éthylhexyle et d'isobutyle), sels de zinc				
	orale	DL50 > 2000 - < 5000 mg/kg	Rat	ECHA	FSHA 16 CFR 1500.3
	cutanée	DL50 > 2002 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 402
68584-23-6	acide benzénosulfonique, dérivés alkylés en C10-16, sels de calcium				
	orale	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	ECHA	Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD Guideline 402
61789-86-4	Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium				
	orale	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	ECHA	Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD Guideline 402
70024-69-0	cide benzénosulfonique, dérivés mono-alkylés en C16-24, sels de calcium				
	orale	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	ECHA	Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD Guideline 402
68411-46-1	N-phénylbenzénamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 401

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 11 de 17

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'est pas: Écotoxique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 12 de 17

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68442-22-8	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (2-éthylhexyle et d'isobutyle), sels de zinc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 46 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	ECHA	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 21 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 23 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,4 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l () > 10000	3 h	activated sludge of a domestic residential sewage	ECHA	OECD Guideline 209
68584-23-6	acide benzénosulfonique, dérivés alkylés en C10-16, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	EPA OTS 797.1050
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l () > 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	ECHA	OECD Guideline 209
61789-86-4	Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l > 10000	96 h	Cyprinodon variegatus	ECHA	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 1000	48 h	Daphnia magna	ECHA	EPA OTS 797.1300
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l () > 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	ECHA	OECD Guideline 209
70024-69-0	cide benzénosulfonique, dérivés mono-alkylés en C16-24, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l > 10000	96 h	Cyprinodon variegatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 1000	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l () > 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
68411-46-1	N-phénylbenzénamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l > 100	96 h	Danio rerio	ECHA	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 51 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	34 d	Danio rerio	ECHA	OECD Guideline 210

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 13 de 17

	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	4,45	21 d	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 211
--	-----------------------------	--------------	------	------	---------------	------	-----------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68411-46-1	N-phénylbenzènamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène			
	OCDE 301B	1 %	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68442-22-8	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (2-éthylhexyle et d'isobutyle), sels de zinc	1,67
68584-23-6	acide benzénosulfonique, dérivés alkylés en C10-16, sels de calcium	> 4,46
61789-86-4	Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium	> 4,46
70024-69-0	cide benzénosulfonique, dérivés mono-alkylés en C16-24, sels de calcium	18,05
68411-46-1	N-phénylbenzènamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène	7,11

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-46-1	N-phénylbenzènamine, produits de réaction du 2,4,4-triméthyl-pentène	411	Cyprinus carpio	ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 14 de 17

Code d'élimination des déchets - Résidus

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 15 de 17

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la
(les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,13,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 16 de 17

Abréviations et acronymes

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC Vintage SAE 40

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20193

Page 17 de 17

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles servent à décrire notre produit en relation avec les exigences de sécurité et ne garantissent pas de caractéristiques du produit. Nous ne pouvons garantir l'exactitude et l'intégralité des informations.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)